



## Fraction communale de la Ville d'Echternach

---

Echternach, le 1 juin 2012

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Conformément à la loi communale du 13 décembre 1988, la fraction «déi gréng» demande de bien vouloir faire figurer un point à l'ordre du jour lors du prochain conseil communal avec l'intitulé suivant:

### **Place du marché et immeuble «A la petite Marquise».**

#### *Motivation:*

La déclaration du collège des bourgmestre et échevins stipule:

*«La commune s'impliquera activement dans l'assainissement du bâtiment «A la Petite Marquise» en mettant en œuvre tous les moyens de droit. Elle autorisera le cas échéant la démolition du bâtiment dit «La Petite Portugaise». Elle fixera les grandes lignes d'un Plan d'Aménagement Particulier pour l'assainissement et la mise en valeur des immeubles.»*

La fraction communale « déi gréng » veut soumettre au vote du conseil communal les propositions en annexe susceptibles de résoudre le problème de la «A la Petite Marquise» qui depuis des années cause de graves dommages à l'image de la Ville d'Echternach.

Nous sommes persuadés qu'un vote unanime du conseil communal serait un signe fort à l'égard des propriétaires.

Veillez agréer Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération parfaite.

La fraction communale «déi gréng» de la Ville d'Echternach:

Carole Dieschbourg

Raymond Becker

Max Pesch

